

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.S.Y.
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 19 FEVRIER 2008**

Délibération n°2008-007

Date de convocation : 13 février 2008

Nombre de délégués en exercice : 38
Présents : 27 (dont 6 par procuration)
Absents non remplacés : 11

L'an deux mil huit, le dix-neuf février à vingt et une heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Rambouillet au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de M. Gérard COMAS.

ETAIENT PRESENTS :

Martial ALIX, Jean-louis BARTH, Isabelle BEHAGHEL, Roland BONNET, Daniel BONTE, Gérard CHIVOT, Gérard COMAS, Michel COURVILLE, Daniel DEGARNE, Jean-Pierre GABORIT, Marc GALLOIS, Jean-Pierre GHIBAUDO, Alain GRANJOU, François HAYARD, Jean-Marie ISABELLE, Daniel JEAN, Pierre-Yves KOPPE, Yves MAURY, Claude RIVAULT, René SERINET, Jean-Claude VANDERBECKEN

ETAIENT REMPLACES :

Henri HOELLINGER pouvoir à Isabelle BEHAGHEL, Daniel LANGLOIS pouvoir à Roland BONNET, Jean-Frédéric POISSON pouvoir à Daniel DEGARNE, Françoise POUSSINEAU pouvoir à Yves MAURY, Bernard SCHOEPFER pouvoir à Alain GRANJOU, Elio ZANNIER pouvoir à Gérard COMAS.

ETAIENT EXCUSES :

Bernard BATAILLE, Bernard BOURGEOIS, Pascal BOURGY, Marie-Christine CARASSO, Claude CAZANEUVE, Laurent COULON, Paulette DESCHAMPS, Jean-Claude GOGUE, Alain JEULAIN, Georges JOUSSELIN, Roland POSTIC,

Secrétaire de séance : Michel COURVILLE



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : présentation du « Pré - PADD »

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu la délibération n°2006-020 en date du 9 mai 2006 approuvant le cahier des charges d'élaboration du SCOT Sud Yvelines,
- Vu le marché d'étude relatif à la réalisation du SCOT Sud Yvelines signé avec les Bureaux d'Etudes CODRA - CODE,
- Vu le porter à connaissance et la note d'enjeux transmis par les services de l'Etat,
- Vu la méthodologie retenue pour la réalisation du SCOT, et notamment les phases suivantes :
 - Phase 1 : diagnostic territorial et état initial de l'environnement,
 - Phase 2 : définition des grandes orientations (« du diagnostic à la stratégie »),
 - Phase 3 : projet d'aménagement et de développement durable (« les prémices d'un projet »)
- Vu les comptes-rendus des réunions de la commission habitat - logement des 4 et 26 avril 2006, 17 octobre 2006, 26 avril 2007, 30 octobre 2007, 5 février 2008,
- Vu les comptes-rendus des réunions de la commission développement économique - agriculture des 30 mars 2006, 6 avril 2006, 26 avril 2006, 29 mai 2006, 16 novembre 2006, 28 juin 2007, 23 janvier 2008,
- Vu les comptes-rendus des réunions de la commission mobilité - transport des 21 mars 2006, 3 avril 2006, 18 et 27 avril 2006, 8 et 29 juin 2006, 24 octobre 2006, 21 mars 2007, 12 juin 2007, 18 octobre 2007, 21 janvier 2008,
- Vu les comptes-rendus des réunions de la commission environnement - tourisme - loisirs des 23 mars 2006, 27 avril 2006, 15 juin 2006, 1^{er} juillet 2006, 8 novembre 2006, 19 octobre 2007, 8 février 2008,

Vu les comptes-rendus des ateliers territoriaux et thématiques des 7, 20 et 21 novembre 2006, 2 et 3 avril 2007, 8, 9, 15 et 16 novembre 2007,
Vu les réunions avec les élus du territoire le 19 juin 2007, avec les habitants du territoire le 22 juin 2007 et avec les associations le 8 décembre 2007,
Vu la réunion avec les personnes publiques associées du 31 mai 2007,
Vu les réunions du comité de pilotage des 25 janvier 2007, 31 mai 2007 et 11 février 2008,
Vu le diagnostic territorial,
VU les remarques formulées par les élus, membres d'associations et personnes publiques associées dans le cadre des nombreuses réunions organisées par le syndicat,
Vu la synthèse de toutes ces réflexions, élaborée par les Bureaux d'Etudes CODRA-CODE, en vue de définir les prémices du projet d'aménagement et de développement durable, dans le cadre d'un document appelé « pré-PADD »,
Considérant l'état d'avancement de la réalisation du SCOT Sud-Yvelines (phase 3 du calendrier),
Considérant qu'il convient de prendre acte des grands objectifs du projet de « pré-PADD » avant de consulter les Conseils de Communauté et les Conseils Municipaux du périmètre du Syndicat,
Considérant que la synthèse sus-visée et nommée projet de « pré-PADD » constitue un document de travail et de réflexion,


LE COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré,

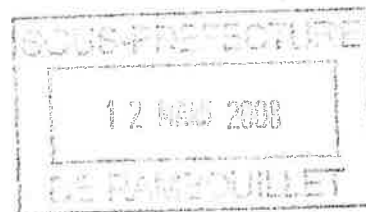
- **PREND ACTE** de la présentation du projet de « pré-PADD », définissant les projets de grands objectifs du territoire et constituant pour l'instant un document de travail.
- **PRECISE** que ce projet sera transmis aux Conseils de Communauté et des Conseils municipaux du territoire Sud-Yvelines.
- **CHARGE** Monsieur le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Fait à Rambouillet, le 19 février 2008

Le Président du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-Yvelines certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le

Pour extrait conforme


Le Président
Gérard COMAS



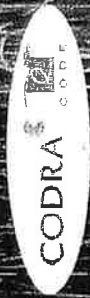
SMESSY

**SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DU SUD-YVELINES**

**Vers le Projet d'Aménagement
et de Développement Durable :
les grands objectifs**

Document de travail

Février 2008



Préambule

Ce document de travail présente les grands objectifs « fédérateurs » du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT Sud-Yvelines.

Ces objectifs ressortent des enseignements du diagnostic et des réflexions issues des diverses réunions de travail en comité syndical, en ateliers et en commissions thématiques depuis l'automne 2007.

Ils sont répartis en quatre grands chapitres, correspondant aux 4 commissions thématiques du SMESSY :

1. Transports et mobilité
2. Habitat et développement urbain
3. Environnement, tourisme et loisirs
4. Développement économique et agriculture

NB : Ces chapitres ne préfigurent en aucun cas la structure du futur PADD. Celui-ci sera présenté in fine sous forme d'un document rédigé et illustré.

1. Transport et mobilité

« QUALITE », maître-mot du SCOT : VERS UNE MOBILITE

■ Généralités

- Renforcer l'intermodalité au niveau des gares (Les Essarts, Le Perray, Gazeran et Rambouillet) :
 - Aménagement de la gare de Rambouillet : accès, stationnement ...
 - Renforcement de sa fonction de pôle d'échanges (gare routière),
- Permettre la desserte multimodale des zones d'activités :
 - Site de la gare de Paray-Douville (CAPY) comme exemple d'un projet à concevoir en ces termes.
 - Voir si d'autres sites sont possibles?
- Limiter les déplacements automobiles :
 - Améliorer la desserte en transports en commun (fer et bus),
 - Encourager le covoiturage,
 - Tenir compte des dessertes en transports collectifs pour les nouvelles zones d'urbanisation.

⇨ POLE INTERMODAL DE RANGONVILLE

Desserte routière

En considérant que le territoire est structuré autour d'un axe majeur nord-sud constitué de la RN 10 et de la RN 191, il s'agit, à partir de cette « colonne vertébrale » d'améliorer les dessertes à deux échelles :

Desserte externe

- Aménager les axes stratégiques qui desservent le territoire :
 - Mise en œuvre du projet d'autoroute A 12 jusqu'aux Essarts-le-Roi,
 - Reconfiguration de la liaison A 10 - A 11 (RN 191) en voie express 2x2 voies,
 - Amélioration de la desserte Est-Ouest du territoire par un axe nouveau allant de St Arnoult à Rambouillet, et évitant au maximum les traversées de villages et hameaux,

Desserte interne

- Adapter les infrastructures routières existantes pour une meilleure sécurité
 - Etablissement d'une liste d'intersections à aménager en priorité : RN 191 d'Ablis à Allainville, Sud du Perray entrée RN10 direction Paris, vers Paris, carrefour RD 29/RD 132 aménagement d'un rond point (accès à la ZI St Arnoult),... liste non exhaustive ;
 - Reprise (pour tout ou partie) de la liste des déviations établie par la commission infrastructures et déplacements, avec le principe de micro mesures adaptées à chaque territoire considéré pour assurer sa sécurité.
- Définir un réseau structurant à l'échelle du SCOT : barreau RN 10 Sud Rambouillet jusqu'à la RD 906 pour la desserte de la nouvelle ZA Bel Air / La Forêt, face à la route du Bray, qui rejoint la RD 936 à Gazeran, déviation au Sud d'Orphin RD 176,...
- Aménager des parcours routiers permettant la découverte des territoires traversés :
 - Principe ou définition de plans de jalonnement/signalétique adaptés.

⇒ MAILLAGE HIERARCHISE ET PERFORMANT

Transportés en commun

- Réaliser une troisième voie ferrée entre Le Perray et La Verrière pour avoir une homogénéité sur l'ensemble de la ligne ; prolongement de la ligne de la Défense à La Verrière jusqu'à Rambouillet.
- Améliorer l'accessibilité aux gares et le développement d'une intermodalité efficace (TC ferrés / TC routiers / voitures / taxis...).
- Prévoir la création d'une nouvelle gare hors du centre urbain de Rambouillet avec le stationnement correspondant.
- Prévoir le développement du transport à la demande.

⇒ TERRITOIRE PILOTE POUR LA DESSERTÉ DE SON BASSIN D'ATTRIBUTION (MILIEUX URBAINS, PÉRI-URBAINS, ET RURAUX)

Modes doux de déplacement

- Définir un schéma global des modes doux, en lien avec les réseaux régionaux et départementaux, en particulier :
 - incitation aux déplacements de proximité à pied et en vélo dans tous les centres urbains (villes, bourgs et villages),
 - Développement de l'offre en stationnement sécurisée pour les vélos (cf. gares, équipements, espaces publics, habitat collectif...).

⇒ PLAN CYCLABLE INFÉRIEUR À 1000 MÈTRES
(à l'échelle du Sud-Yvelines et en lien avec les territoires)

2. Habitat et développement urbain

« QUALITE », maître-mot du SCOT DYNAMIQUE ET QUALITE

■ Armature urbaine du territoire

- Conforter et renforcer le pôle urbain structurant du territoire : Rambouillet : logements, équipements, emplois, commerce local et de rang de « bassin de vie »...
- Renforcer et développer les pôles d'appui d'Ablis, St Arnoult en Yvelines, le Perray en Yvelines et les Essarts le Roi.
- Inscrire une logique de développement de l'ensemble des communes rurales, à leur échelle en bénéficiant des fonctions de centralité offertes par les pôles d'appuis et le pôle structurant de Rambouillet.

SCOT TERRITOIRE D'YVELINES

■ Maîtrise de l'étalement urbain

- Favoriser les développements urbains en optimisant les tissus bâtis existants : mutations, renouvellement, densification adaptée à chaque ville / village / quartier, comblement des dents-de-scie, réhabilitations, valorisation de bâtis vacants-rénovation,....
- Inscrire les extensions urbaines en continuité du tissu urbain existant (évitant ainsi le mitage).
- Accentuer les efforts en matière de densification des extensions urbaines (logements et activités économiques).

SCOT TERRITOIRE D'YVELINES EXEMPLARITE DES PAYSAGES URBAINS ET RURAUX

SCOT TERRITOIRE D'YVELINES EXEMPLARITE D'UN URBANISME DE QUALITE PRESERVANT LE LIGNON

- Répartir les logements en fonction des objectifs de structuration des espaces urbanisés, tout en permettant le développement modéré des communes rurales :
 - privilégier les principaux pôles d'emplois et de services à la population,
 - privilégier les pôles desservis par les transports collectifs.
- Diversifier les types et les tailles de logements dans toutes les nouvelles opérations (tant en milieu urbain qu'en milieu rural).
- Répartir les logements locatifs sociaux, sur tout le territoire, de façon adaptée en fonction des équilibres en place et de typologie des communes (armatures commerciales et d'équipements / services, dessertes en transports en commun, etc...)
- Inscrire l'objectif de réalisation de :
 - programmes Locaux de l'Habitat intercommunaux (PLH),
 - d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).
- Encourager une politique foncière dans le périmètre du SCOT (à l'échelle des communes, communautés de communes,...).

LA DIVERSITE DANS LA QUALITE POUR REpondre AUX BESOINS DES HABITANTS

Formes urbaines

- Affirmer la volonté d'une intégration de qualité des urbanisations nouvelles dans les paysages (pour les extensions urbaines, les zones d'activités, les grandes infrastructures, les bâtiments agricoles, ...).
- Promouvoir une démarche de développement durable dans les constructions nouvelles et les rénovations : limiter les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, les impacts sur la gestion des eaux,

EXEMPLARITE ENVIRONNEMENTALE DES FORMES URBAINES

3. Environnement, tourisme et loisirs

« QUALITE », maître-mot du SCOT UN CADRE D'EXCEPTION DE RANG R

Environnement et paysages

- Protéger les espaces agricoles, boisés ou naturels les plus remarquables.
- Préserver l'équilibre des espaces de transition écologique entre forêts et terres agricoles (lisières, clairières...).
- Concilier protection des lisières des massifs forestiers et développement des activités agricoles et sylvicoles.
- Maintenir, voire recréer, les conditions de restauration de l'arc de biodiversité francilien (faune/flore), notamment le corridor biologique d'intérêt régional entre les massifs de Rosny-sur-Seine, de Rambouillet et de Fontainebleau.
- Préserver l'identité et les fonctions des grandes unités paysagères : manteau forestier, plateau agricole de Beauce, espaces de clairières et de vallées.
- Préserver, voire améliorer la qualité paysagère des franges urbaines et des entrées de ville.
- Promouvoir un développement urbain économe en espace afin de limiter l'extension de l'urbanisation sur les milieux agricoles, boisés et naturels.
- Maintenir des coupures vertes composées d'espaces agricoles, boisés ou naturels entre villes, bourgs et hameaux : liens avec les continuités écologiques de rang régional et les coupures d'urbanisation locales à préserver.
- Préserver le caractère identitaire des bourgs, des hameaux et de leurs extensions urbaines (formes, matériaux, volumétries,...).
- Poursuivre la mise en valeur du patrimoine naturel, historique et urbain local : lien avec les objectifs de développement touristique.

⇒ EXEMPLARITE DES OBJECTIFS ET DES MOYENS AU REGARD D'UNE QUALITE ENVIRONNEMENTALE
EXCEPTIONNELLE

Gestion de l'eau

- Améliorer l'hydraulique des cours d'eau à l'échelle des bassins versants tout en préservant et mettant en valeur le patrimoine hydrographique et en particulier la préservation des zones humides (mares, rivières, fossés, patrimoines liés à l'eau...).
- Agir en faveur d'une gestion économe de la ressource en eau potable.
- Mieux protéger les nappes d'eau souterraine contre les risques de pollution.
- Améliorer la qualité des eaux superficielles par un meilleur traitement des eaux usées et pluviales, urbaines, industrielles et agricoles.

TERRITOIRE SUD YVELINES. EXEMPLAIRE SUR LE THEME FONDATEUR DE SON IDENTITE

Impacts des activités humaines sur l'environnement

- Maîtriser la consommation en énergie : réduire les besoins en énergies, diversifier les sources d'énergies et valoriser les ressources locales, développer l'utilisation d'équipements économes en énergies.
- Prendre des mesures permettant une réduction du tonnage de déchets et augmenter les taux de tri et de valorisation de ces déchets.
- Réduire/prévenir les nuisances, pollutions et risques naturels et technologiques.

EXEMPLARITE D'UN DEVELOPPEMENT LIMITANT SES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Tourisme

- Poursuivre la mise en valeur des patrimoines locaux : espaces naturels, éléments du patrimoine bâti rural et urbains.
- Agir en faveur d'une diversification des logiques touristiques : tourisme familial, équestre, culturel, industriel, d'affaires...
- Agir en faveur d'une augmentation des capacités d'accueil et d'hébergement sur le territoire, de manière à favoriser un allongement des temps de séjour.
- Inscrire la fréquentation touristique dans le respect du document de gestion de la forêt publique (2005-2025): « fréquentation du public légère et diffuse ».
- Mettre en place un réseau de sites attractifs : châteaux, églises, maisons d'écrivains, petit patrimoine vernaculaire, pôle équin des Bréviaires, ...
- Mettre en réseau des itinéraires de randonnées pédestres, cyclables, équestres, en cohérence avec les réseaux des territoires voisins, le réseau de transport en commun et/ou les possibilités de stationnement automobile.
- Développer une politique globale de valorisation / renforcement de la notoriété du territoire et ses outils de mise en œuvre (structure de promotion et de commercialisation).

⇨ *UNE AMBITION TOURISTIQUE CONCILIANTE ENJEUX ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX*

4. Développement économique et agriculture

« QUALITE », maître-mot du SCOT UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DIVERSE ET

■ Emploi et sites d'activités

- Tendre vers un équilibre global emploi/actifs à l'échelle du territoire :
 - Viser à la création d'autant d'emplois que de nouveaux actifs accueillis sur le territoire,
 - voire renforcer le rayonnement des pôles d'emplois du SCOT sur un bassin élargi, inter-régional ?
- Coordonner le développement des zones d'activités existantes et à venir en synergie et en complémentarité :
 - privilégier les principaux pôles d'emplois et de services à la population et les pôles desservis par les transports collectifs,
 - privilégier les zones de rang intercommunal,
 - favoriser l'implantation d'activités artisanales,
 - élargir le champ géographique de l'ADETSY à l'ensemble du SMESSY,
 - mettre en place un schéma global des zones d'activités à l'échelle du SCOT.
- Préserver le caractère stratégique du potentiel logistique des abords de la gare de Paray-Douaiville, en lien avec les besoins à l'échelle des pôles économiques du SCOT (et au-delà ?).
- Desservir les principaux sites d'activités par :
 - des axes routiers adaptés,
 - des transports collectifs,
 - favoriser l'intermodalité de leur desserte fret,
 - un réseau internet à haut débit performant,
 - et les accompagner de services aux entreprises et aux employés.
- Améliorer la desserte du territoire en équipements liés aux nouvelles technologies de l'information et communication (NTIC) :
 - des particuliers : accès à l'information, travail à domicile, etc...
 - des entreprises : condition impérative d'attractivité du territoire.

- Valoriser et requalifier les sites d'activités existants par des aménagements de qualité.
- Dans un objectif de maintien de la qualité de la vie, réaliser de nouvelles zones d'activités intégrant tant dans la conception que dans la réalisation des objectifs de haute qualité environnementale (gestion de l'eau, des déplacements, des déchets, de l'énergie, du bruit, des paysages, ...).

⇒ L'EXEMPLARITE D'UNE STRATEGIE CONCERTEE ET ENSEMBLIERE

Commerce

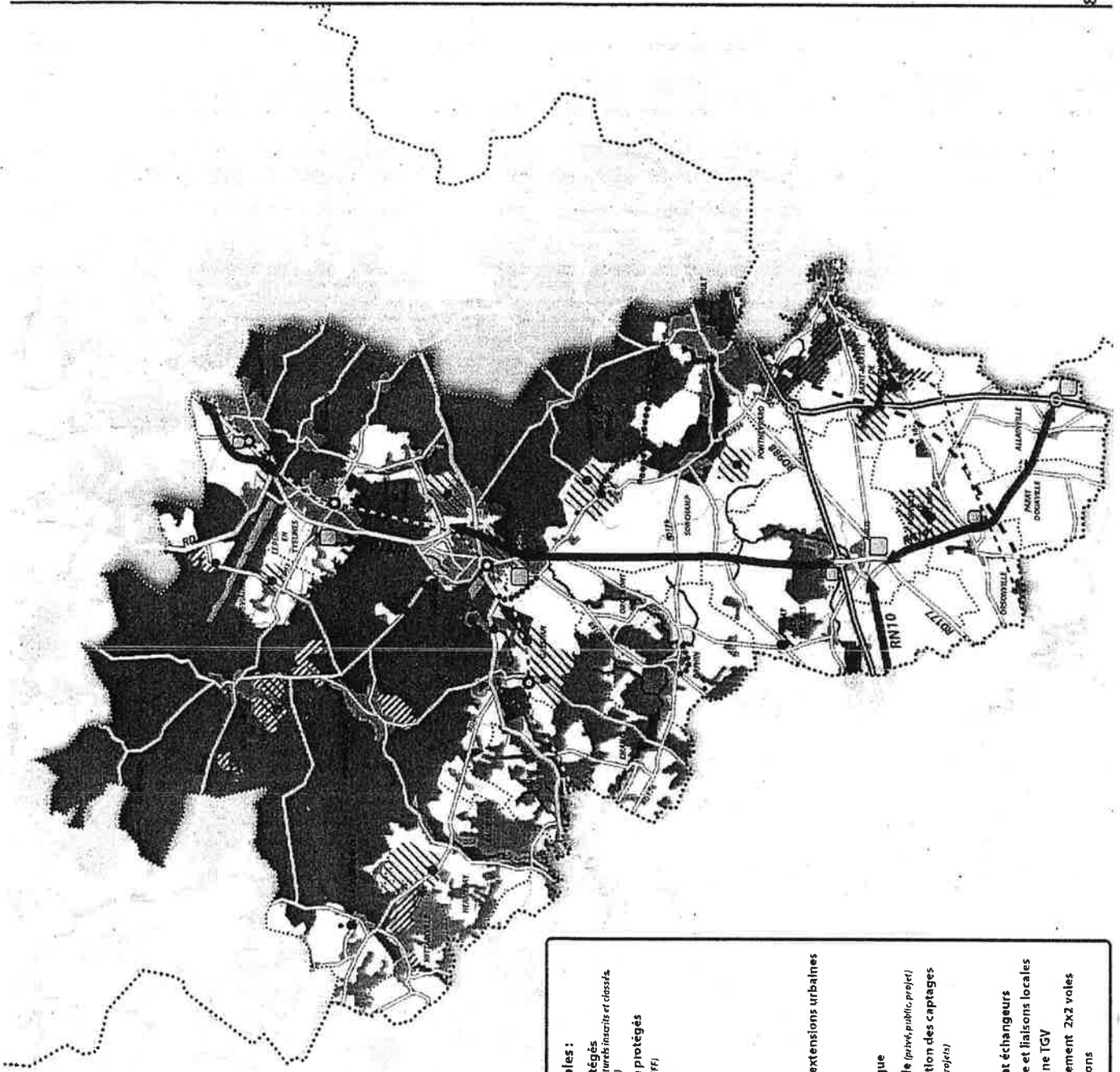
- Faire émerger une offre de commerces diversifiée : commerces de détail de proximité, supermarchés, hypermarchés. dans une logique d'accessibilité aisée.
- Redynamiser l'offre commerciale du centre-ville de Rambouillet.
- Soutenir une desserte commerciale adaptée au milieu rural (multiservice, marchés,...).
- Renforcer le tissu commercial des pôles d'appuis (Ablis, St Arnoult, les Essart-le-Roi et Le Perray-en-Yvelines) et y favoriser l'économie résidentielle (commerces de proximité, services publics, artisanat, tourisme...).
- Revitaliser le commerce et l'artisanat local par une offre de locaux d'activités dans les centres-bourgs ou à proximité.

⇒ ASSURER DIVERSITE, QUALITE ET ACCESSIBILITE AUX COMMERCES

Agriculture et sylviculture

- Préserver les terres agricoles en tant que fonction économique (et paysagère) majeure du territoire.
- Développer la fonction de production de bois dans les bois et forêts.
- Préserver les bâtiments agricoles remarquables et orienter leur changement de vocation.
- Préserver et favoriser l'activité agricole de qualité, respectueuse de l'environnement (ex : agriculture raisonnée et biologique), et protéger la ressource en eau (diminution des prélèvements d'eau et des rejets polluants).
- Diversifier l'activité agricole et la mettre en lien avec la vie urbaine : ferme école, maraîchage et culture de consommation directe, etc...
- Valoriser les productions sylvicoles et agricoles locales, avec des efforts de diversification : biocarburants, chauffage, lin, chanvre, matériaux de construction, bois énergie, etc.....).
- Multiplier les liens entre l'agriculture et les ressources environnementales, sociales et économiques du territoire.

⇒ INSCRIRE UNE ÉCONOMIE POSITIVE EN LIEN AVEC LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS



Espaces naturels et agricoles :

- Espaces naturels protégés (forêt de protection, Sites naturels inscrits et classés, ZPNLUP, Réseau Natura 2000)
- Espaces naturels non protégés mais inventoriés (ZNI/IEFF)
- Autres bois et forêts
- Espaces agricoles

Espaces urbanisés :

- Espaces urbanisés
- Principaux projets d'extensions urbaines

Eau :

- Réseau hydrographique
- Captage d'eau potable (privé, public, projet)
- Périmètres de protection des captages d'eau potable (ADP et projets)

Infrastructures :

- Réseau principal et échangeurs
- Réseau secondaire et liaisons locales
- Lignes SNCF et ligne TGV
- Projets d'aménagement 2x2 voies
- Projets de déviations